MRC de Rimouski-Neigette

Plan 8.1

DÉLIMITATION DES SECTEURS SOUMIS À DES CONTRAINTES NATURELLES

SUR LE TERRITOIRE
DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Estuaire du Saint-Laurent

MRC des Basques

MRC du Témiscouata

MRC de la Mitis

Saint-Fabien

Saint-Eugène-de-Ladrière

Saint-Valérien

Rimouski

Saint-Anaclet-de-Lessard

Saint-Narcisse-de-Rimouski

Saint-Marcellin

Esprit-Saint

La Trinité-des-Monts

Territoire non organisé Lac-Huron

Nouveau-Brunswick

Contrainte naturelle 19-6

- Plaine inondable
- Érosion
- Glissement
- Cours d'eau inondable
- Périmètre urbain 21-03
- Municipalité régionale de comté
- Municipale
- Municipale
- Municipalité régionale de comté
- Régionale
- Provincial
- Internationale

1 à 15 — Zone inondable située à proximité d'un secteur habité

A à P — Zone de contrainte ajoutée depuis le premier schéma d'aménagement (1988)

Projection cartographique: MTM 6 Système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géodésique: NAD 83.
Sources des données:
Base de données topographiques du Québec.
Ministère des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
© Gouvernement du Québec
© MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés
DOCUMENT: 21-03_Plan_08-1.MXD Imprimé le 2021-06-09 08:42

Préparé par: Lucie Alice Côté
Vérifié par: Bernard Guimond

Schéma d'aménagement et de développement 11-09
Règlement 21-03
Projet le 10 mars 2021
Adopté le 9 juin 2021
En vigueur le __ 2021

0 2,5 5 10 km

1:50 000